



2020 • 2021

# Annual Report

## Rapport annuel

Northwest Territories Health and Social Services Authority  
Administration des services de santé et des services sociaux des Territoires du  
Nord-Ouest



NTHSSA • ASTNO

Mot en français du Président et de la directrice  
générale



ANNEXE A  
ÉTATS FINANCIERS  
AUDITÉS

## **Rapport de gestion**

### **Présentation**

En vue de la préparation des états financiers de l'exercice 2020-2021, le présent rapport de gestion a été élaboré afin de fournir un aperçu de toutes les activités liées aux opérations et de démontrer les valeurs fondamentales de transparence et de reddition de comptes de la direction de l'Administration des services de santé et des services sociaux des Territoires du Nord-Ouest (ASTNO) et du Conseil de leadership des services de santé et des services sociaux des Territoires du Nord-Ouest (le « Conseil de leadership »). Cet aperçu permettra également de mettre en contexte les renseignements financiers contenus dans les états financiers audités de l'exercice financier 2020-2021.

L'exercice 2020-2021 est la quatrième année d'activité complète de l'ASTNO. Créée en 2016, l'ASTNO a consolidé la prestation et le fonctionnement des services de santé et des services sociaux pour la majorité des TNO, notamment les régions du Beaufort-Delta, du Dehcho, du Sahtu, de Fort Smith et de Yellowknife, ainsi que les activités de l'Hôpital territorial Stanton. Les autres régions sont desservies par leurs autorités respectives en matière de services de santé et de services sociaux : l'Agence de services communautaires tłı̨ch̄o et l'Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River, qui collaborent régulièrement avec l'ASTNO pour assurer l'accès aux soins de santé et aux services sociaux dans l'ensemble des TNO.

En tant qu'organisme du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO), l'ASTNO est chargée de diriger, de gérer et d'offrir des services de santé et des services sociaux au nom du ministre de la Santé et des Services sociaux, conformément au plan territorial établi par ce dernier. Plus précisément, l'ASTNO doit :

- planifier, élaborer et offrir des programmes et services;
- veiller à ce que les politiques, les lignes directrices et les normes opérationnelles sur les soins s'inscrivent dans le contexte de la législation, de la réglementation et des politiques générales du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);
- produire un budget, octroyer du financement, assurer la surveillance et produire des rapports financiers;
- s'assurer de la qualité des services et assumer la gestion des risques;
- recruter des professionnels, les encadrer et assurer leur maintien en poste;
- assurer la formation et le perfectionnement professionnel du personnel;
- produire des rapports et rendre des comptes conformément à la législation, à la réglementation et aux ententes.

## **Structure de l'ASTNO**

Le Conseil de leadership est le conseil d'administration de l'ASTNO. Il oriente de façon globale l'ASTNO et l'aide à remplir son mandat prescrit par la loi, qui est le suivant :

- fournir des services de santé et des services sociaux et réaliser des activités de promotion du mieux-être aux TNO;
- gérer, superviser et exploiter chaque établissement de services de santé et de services sociaux relevant de l'ASTNO;
- gérer les ressources financières et humaines ainsi que toutes les autres ressources nécessaires pour remplir les fonctions de l'ASTNO.

Le Conseil de leadership doit rendre des comptes à la ministre de la Santé et des Services sociaux et la conseiller sur les orientations stratégiques à adopter pour la réalisation des projets et des programmes liés aux services de santé et aux services sociaux.

Le Conseil de leadership est composé de neuf membres : un président désigné par la ministre, les présidents des six conseils régionaux du mieux-être (CRME), le président de l'Agence de services communautaires tłıchų (ASCT) et le sous-ministre de la Santé et des Services sociaux (membre d'office, sans droit de vote).

Membres du Conseil de leadership en 2020-2021 :

Président : M. James Antoine

Vice-présidente : M<sup>me</sup> Ethel-Jean Gruben (présidente, CRME de Beaufort-Delta)

Membre : M<sup>me</sup> Patricia Schaefer (présidente, CRME de Fort Smith)

Membre : M. Brian Willows (président, CRME de Hay River)

Membre : M<sup>me</sup> Gina Dolphus (présidente, CRME du Sahtu)

Membre : M. Ted Blondin (président, ASCT)

Membre : M<sup>me</sup> Ruby Simba (présidente, CRME du Dehcho)

Membre : M<sup>me</sup> Nancy Trotter (présidente, CRME de Yellowknife)

Membre d'office, sans droit de vote : M. Bruce Cooper (sous-ministre, Santé et Services sociaux)

La chef de la direction de l'ASTNO fournit les rapports opérationnels et financiers en prévision des réunions régulières du Conseil de leadership. L'ASTNO regroupe sept directions générales qui sont chargées de la prestation de services de santé et de services sociaux à la grandeur des TNO. Les directions opérationnelles des régions de Beaufort-Delta, du Dehcho, du Sahtu, de Fort Smith et de Yellowknife ainsi que celle de l'Hôpital territorial Stanton sont appuyées par des directions opérationnelles territoriales guidées par le bureau de la chef de la direction.

**Bureau de la chef de la direction** – direction générale; direction des praticiens; planification de la main-d’œuvre; collaboration systémique; appui à la gouvernance.

**Finances** – leadership financier; budgétisation; rapports financiers; conformité et opérations financières.

**Intégration clinique** – gestion territoriale de la qualité; sécurité des patients et leadership en matière d’expérience client; amélioration de la qualité et soutien aux services de santé; santé mentale et mieux-être communautaire; services de santé en milieu correctionnel; services d’hébergement; services de soutien aux adultes.

**Mieux-être des enfants, des familles et des collectivités** – services à l’enfance et à la famille; services d’adoption et de placement en famille d’accueil; services de placement d’enfants et de jeunes sur le territoire; services de protection de la famille et de familles en santé; assurance de la qualité, formation et amélioration des pratiques.

**Services administratifs et de soutien** – soutien et leadership en informatique et en technologies de la santé; leadership stratégique et de planification; déplacement des patients; soutien aux communications.

**Opérations régionales** – soins primaires; consultations en soins communautaires; soins à domicile; services de santé mentale et de lutte contre les dépendances; promotion de la santé; santé publique; programmes relatifs à la violence familiale; services de réadaptation; soins de longue durée; exploitation des établissements.

**Hôpital territorial Stanton** – soins hospitaliers de courte durée; services d’urgence; cliniques spécialisées; services thérapeutiques et de diagnostic; services de réadaptation en partenariat avec les bureaux régionaux.

De plus, chacune des régions formant l’ASTNO est dotée d’un CRME qui agit à titre consultatif pour recueillir les commentaires des résidents des collectivités sur les besoins propres à leurs régions, leur offrir un moyen d’approcher le système de santé et de services sociaux des TNO et d’en discuter, et faire la promotion d’activités favorisant la prestation de services de santé et de bien-être aux patients, aux clients et aux familles.

### **Environnement opérationnel**

L’ASTNO assure la prestation de services de santé et de services sociaux à l’échelle de la vaste région que forment les TNO, des localités isolées du Haut-Arctique de Paulatuk, d’Ulukhaktok et de Sachs Harbour à Fort Smith, une collectivité située à la frontière du sud des TNO et de l’Alberta. Pour s’acquitter de ce mandat dans un territoire aussi vaste, l’ASTNO doit disposer de systèmes bien définis, d’un solide réseau de soutien logistique ainsi que d’une équipe déterminée à veiller à ce que tous les Ténos bénéficient de services de santé et de services sociaux de qualité.

Le cadre de planification stratégique du système de santé et des services sociaux des TNO énonce la philosophie d'un système qui accompagne les Tenois vers la meilleure santé possible. La philosophie et les objectifs établis reflètent l'engagement et les consultations menées dans l'ensemble des TNO et auprès des partenaires, des intervenants, des patients, des clients et des employés du système de santé et de services sociaux.

Une santé optimale : favoriser la santé et le bien-être de la population.

Des soins optimaux : fournir des soins et des services adaptés aux enfants, aux individus, aux familles et aux collectivités.

Un avenir en santé : bâtir un système de santé et de services sociaux durable.

### **Répercussions de la COVID-19**

À la fin de l'exercice financier 2019-2020, l'ASTNO a dû adapter ses activités pour se concentrer sur la planification liée à la pandémie et se préparer à l'intervention liée à la COVID-19, qui commençait déjà à entraîner des répercussions importantes sur les systèmes de soins de santé du monde entier. Les changements apportés aux activités et aux processus pour prévenir la propagation virale tenaient compte de la poursuite des services de santé non liés à la COVID-19. De nombreuses initiatives et projets opérationnels de l'ASTNO ont été reportés et retardés, car l'accent a été mis sur la protection des résidents des TNO.

La pandémie de COVID-19 continuera d'avoir des répercussions importantes sur les activités, du point de vue des ressources humaines et financières. L'ASTNO a dirigé les travaux de planification et les activités de l'équipe d'intervention des administrations contre la COVID-19 des TNO, en collaboration avec le MSSS et selon l'approche élargie de gestion des urgences du GTNO pour la COVID-19. Par conséquent, tout au long de l'exercice financier 2020-2021, l'ASTNO a connu les répercussions opérationnelles suivantes :

- Mise en place de fonctions et de postes dédiés à l'intervention liée à la COVID-19;
- Redéploiement du personnel de l'ASTNO vers les activités d'intervention liée à la COVID-19;
- Achats importants pour obtenir de l'équipement de protection individuelle ainsi que des fournitures et équipements essentiels soutenus par des dons du gouvernement du Canada;
- Perturbations et retards dans les programmes et les services;
- Élargissement des protocoles de santé et de sécurité au travail ainsi que de prévention et de contrôle des infections pour le personnel et les programmes;
- Augmentation des tests de laboratoire et du soutien de la santé publique;
- Augmentation du soutien financier aux partenaires et aux intervenants de l'ASTNO.



L'ASTNO a continué à fournir les meilleurs soins et services qui soient aux résidents des TNO tout en modifiant régulièrement les processus pour s'assurer que toutes les mesures possibles étaient prises pour protéger les patients et le personnel. Ces défis aux activités régulières de l'organisme ont également permis de mettre en lumière de nouvelles possibilités de prestation de soins et d'éclairer la compréhension des circonstances uniques auxquelles les services de santé font face aux TNO.

## **Situation financière**

Au 31 mars 2021, l'ASTNO accusait un déficit d'exploitation de 32,9 millions de dollars, un résultat supérieur de 13,7 millions de dollars au déficit prévu de 19,2 millions de dollars. Par conséquent, son déficit accumulé s'élève maintenant à 159,9 millions de dollars.

	En milliers de \$	
	2020-2021 Montant réel	2019-2020 Montant réel
<b>Déficit accumulé à la fin de l'exercice</b>	(159 922)	(126 991)
<b>Déficit accumulé au début de l'exercice</b>	(126 991)	(100 862)
<b>Déficit de l'exercice</b>	(32 931)	(26 129)
<b>Recouvrement de charges d'exercices antérieurs</b>	1 112	1 185
<b>Réserve pour les avantages sociaux futurs</b>	0	69
<b>Articles non provisionnés – passif associé aux avantages sociaux futurs des employés</b>	6 621	8 646
<b>Modifications aux avantages sociaux futurs des employés</b>	(2 025)	(1 470)

L'ASTNO continue de s'efforcer de respecter son mandat d'exploitation et d'offrir les niveaux de services attendus; néanmoins, l'importante pression exercée sur ses ressources a entraîné une augmentation du déficit accumulé de 32,9 millions de dollars.

Consciente de l'importante pression financière subie depuis sa création, l'ASTNO s'est engagée à intégrer les recommandations, le cas échéant, découlant des récents examens opérationnels et de l'analyse de l'environnement fiscal. Ces activités comprenaient les suivantes :

- Déterminer de nombreux exemples de pratiques exemplaires, mis en évidence dans les évaluations réalisées par Agrément Canada en 2019;
- Intégrer les activités qui ont permis à l'organisme de mieux planifier et fournir les services;
- Donner suite aux recommandations formulées dans les audits de nos activités et programmes financiers;
- Positionner l'ASTNO, grâce à l'introduction d'un système financier intégré, le Système de comptabilité et de gestion (SAM), de sorte à améliorer les pratiques d'achat, à surveiller ou à contrôler les dépenses et à améliorer les rapports financiers;
- Instaurer la planification des services en tant que système en assurant la gestion des postes vacants, la surveillance des modèles de dotation en

personnel et la coordination d'une approche pour approuver l'embauche de personnel.

Pour planifier la viabilité de l'ASTNO, il est essentiel de comprendre les composantes des côtés de la demande et de l'offre de l'environnement opérationnel ainsi que les interrelations entre ces derniers. Une évaluation approfondie du côté de l'offre des activités de l'ASTNO permet d'orienter des stratégies de limitation des coûts qui maintiendront directement les dépenses pour les réduire ou les éviter si elles sont inutiles afin d'améliorer les coûts d'exploitation.

Dans le cadre de cette planification, les activités de limitation des coûts suivantes ont été lancées au cours de l'exercice 2020-2021 et définies comme des priorités pour soutenir les plans élargis d'amélioration de la viabilité dans l'avenir :

- Aborder et améliorer l'utilisation des heures supplémentaires contrôlables;
- Consigner et améliorer les pratiques de facturation;
- Améliorer les processus d'approvisionnement et l'alignement des contrats;
- Aligner les activités de gestion des actifs;
- Poursuivre les améliorations liées à la gestion des postes.

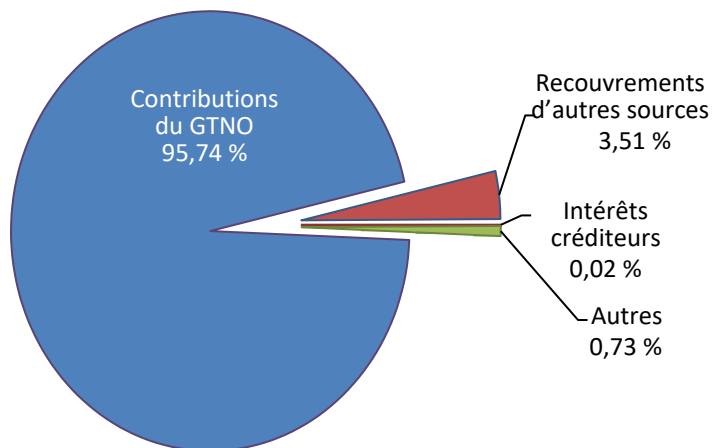
### **Revenus et dépenses d'exploitation**

Les revenus annuels réels pour l'exercice 2020-2021 ont été supérieurs d'environ 62,1 millions de dollars au budget initial. Tout au long de l'exercice, selon les répercussions de la COVID-19 sur les activités et l'évolution des programmes, on trouve de nouvelles idées d'initiatives et de projets, qui appellent des ajustements au budget initial. Les dépenses réelles ont dépassé d'environ 75,8 millions de dollars ce qui avait été prévu.

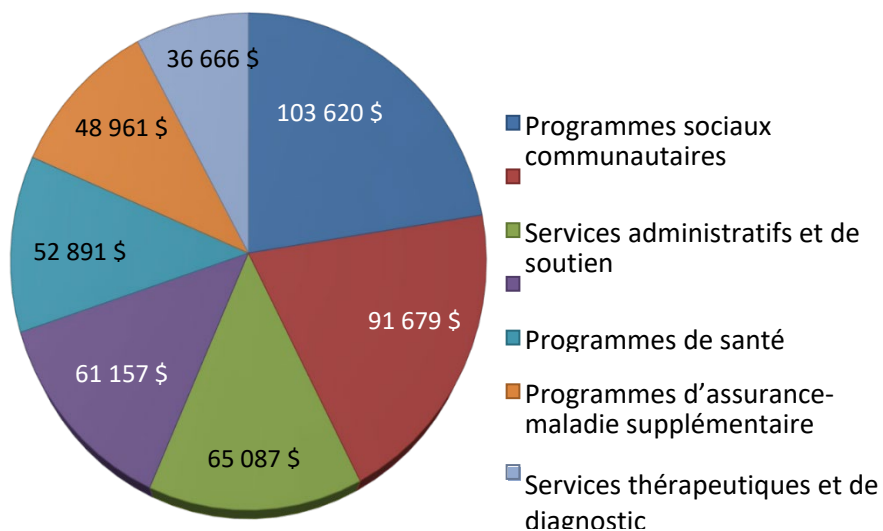
### **Faits saillants du financement du GTNO pour 2020-2021**

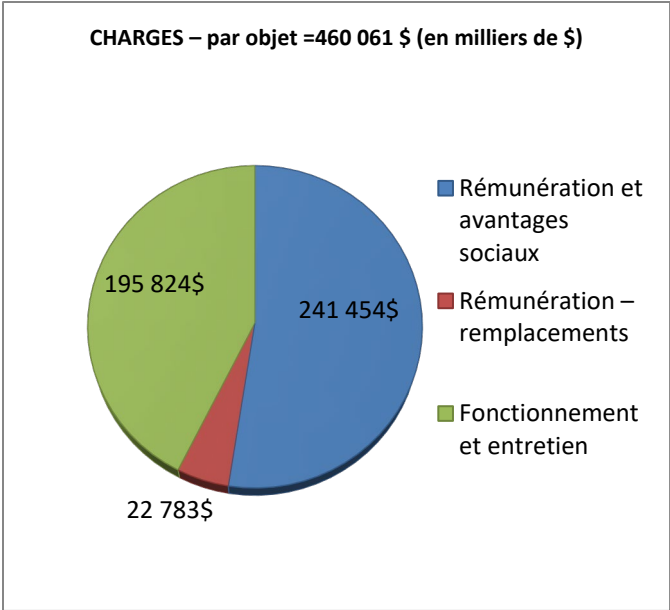
- Augmentation du financement destiné à l'initiative liée à l'enfance et à la famille, phase 2
- Augmentation du financement destiné à l'initiative liée aux conseillers à l'enfance et à la jeunesse dans les écoles et les collectivités, phase 3
- Augmentation du financement destiné à l'association communautaire pour les personnes âgées Avens
- Augmentation du financement destiné à l'initiative de planification des effectifs
- Augmentation du financement destiné au programme des initiatives stratégiques de lutte contre le cancer
- Augmentation du financement destiné aux coûts liés à la pandémie de COVID-19

### PRODUITS = 427 130 \$ (en milliers de \$)

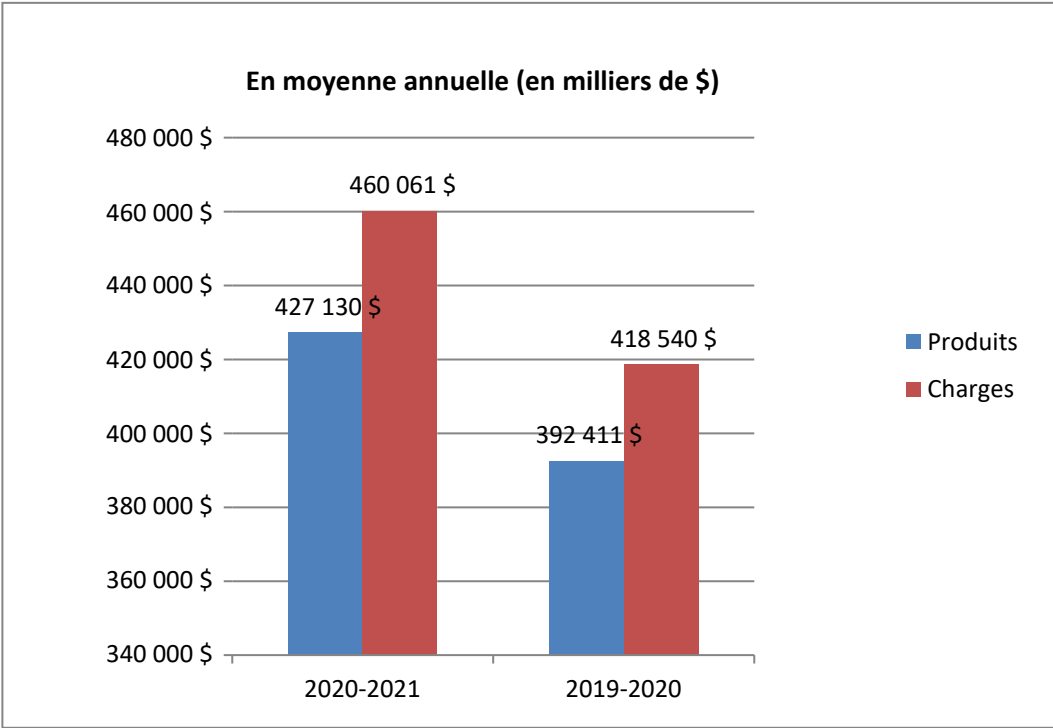


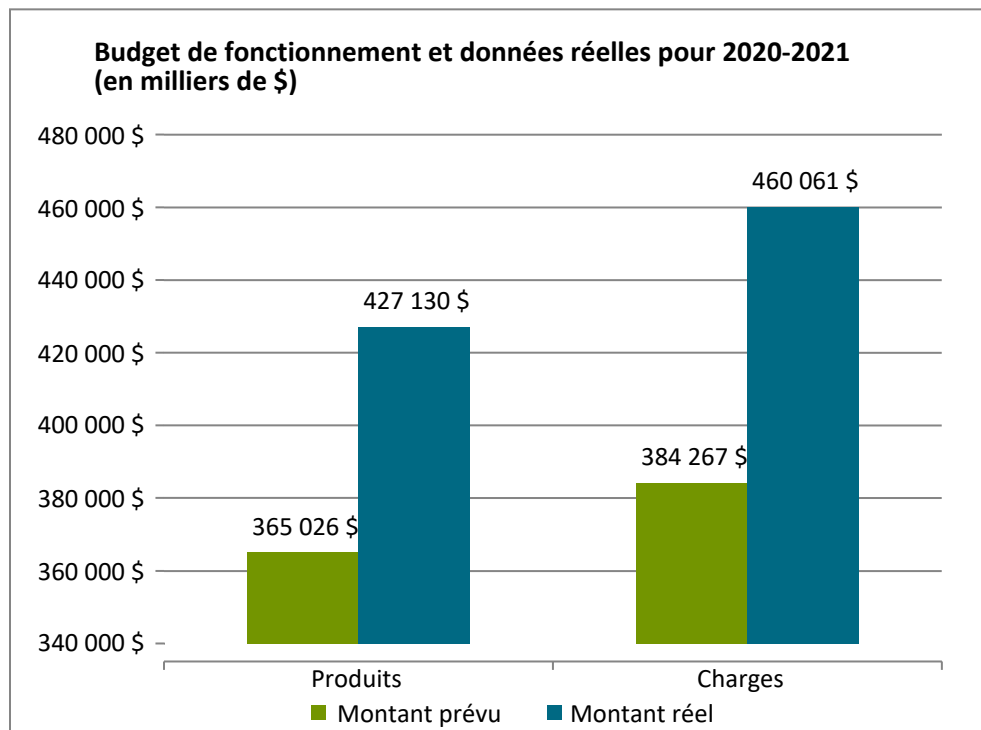
### CHARGES par programme (en milliers de \$) Total : 460 061 \$





Comparaison entre 2019-2020 et 2020-2021





## Résumé et perspectives

Après examen du paysage opérationnel de l'ASTNO, bien qu'elle poursuive ses activités dans l'environnement d'une pandémie mondiale, plusieurs occasions et difficultés clés se présentent à elle.

### Remédier aux difficultés

L'ASTNO ne perd pas de vue les niveaux de dotation nécessaires pour répondre à la demande de services ni la pression budgétaire qui en résulte. La direction passe en revue les exigences en services essentiels, les affectations et les initiatives d'amélioration de la qualité pour apporter des changements qui permettraient de stabiliser les modèles de dotation en personnel afin de répondre à la demande de prestation de programmes et de services.

L'ASTNO est aussi consciente que les professionnels de la santé et des services sociaux sont très recherchés partout au Canada et continuera de travailler avec ses ressources internes et externes pour élargir la portée de ses plans de santé et de ressources humaines et afin d'intensifier le travail mené pour attirer et maintenir en poste des employés compétents. Cette tâche s'est avérée particulièrement ardue en 2020-2021, exercice durant lequel le recours au personnel occasionnel a connu une augmentation dans divers programmes.

### Saisir les occasions

Dans le cadre de l'intégration de l'ASTNO au système de gestion financière (SAM) du GTNO, certains processus et employés ont été transférés au ministère des Finances et le service des finances de l'ASTNO a subi des changements importants. Durant le déploiement du SAM, les activités du service des finances de l'ASTNO ont changé pour mieux soutenir la haute direction de l'ASTNO et les activités régionales. Des actions supplémentaires seront nécessaires pour continuer à restructurer ce service afin d'assurer un échange normalisé des renseignements financiers pour la prise de décision et la surveillance des activités.

### Perspectives

Le principal objectif de l'ASTNO pour l'exercice 2021-2022 sera d'intégrer aux activités courantes les activités et les fonctions d'intervention liée à la pandémie. De plus, l'ASTNO concentrera ses efforts pour minimiser les problèmes de dotation en personnel qui devraient augmenter en raison des répercussions de la pandémie sur les systèmes de santé et des services sociaux au Canada.

Alors que la pandémie continue de guider la planification opérationnelle, l'ASTNO continuera de définir et de réaliser des stratégies de réduction du déficit en partenariat avec le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère des Finances.



---

**KIMBERLY RILES**

**CHEF DE LA DIRECTION**

**18 novembre 2021**



Administration des services de  
santé et des services sociaux  
DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

# **ADMINISTRATION DES SERVICES DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST**

**États financiers**

**31 mars 2021**

---

# Administration des services de santé et des services sociaux des Territoires du Nord-Ouest

## Table des matières

---

<b>31 mars 2021</b>	<b>Page</b>
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3 à 14
État I État de la situation financière	15
État II État des résultats et du déficit accumulé	16
État III État de la variation de la dette nette	17
État IV État des flux de trésorerie	18
Notes accompagnant les états financiers	19 à 36

## Administration des services de santé et des services sociaux des Territoires du Nord-Ouest

### Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Selon les normes comptables pour le secteur public (NCSP) du Canada, la préparation des états financiers est une responsabilité de la direction. Là où les NCSP permettent différentes méthodes comptables, la direction a choisi celles qu'elle jugeait les plus appropriées dans les circonstances. La note 2 des états financiers présente un résumé des principales conventions comptables. Il incombe à la direction de faire certaines estimations et certains jugements dans l'établissement des états financiers. Il lui incombe aussi de s'assurer que l'information financière qui figure dans l'ensemble du rapport annuel concorde avec les états financiers.

Il appartient aussi à la direction de maintenir des pratiques et des mécanismes financiers et de gestion conçus pour assurer de manière raisonnable qu'une information fiable, financière et autre, est fournie en temps utile, que les actifs sont acquis de manière économique et utilisés pour atteindre les objectifs de l'Administration, et sont à l'abri des pertes et de l'utilisation non autorisée, et que l'Administration respecte les lois applicables. La direction reconnaît qu'il lui incombe de mener les affaires de l'Administration dans le respect des lois applicables et de pratiques commerciales saines, et de maintenir des normes de conduite convenables pour un organisme du gouvernement territorial. La direction examine les mécanismes financiers et de gestion pour s'assurer de leur conformité, indiquer les modifications à y apporter ou signaler les points à améliorer.

La vérificatrice générale du Canada effectue un audit indépendant et objectif au terme duquel elle émet une opinion sur les états financiers de l'Administration. Elle vérifie également si les transactions observées pendant son audit sont, à tous les égards importants, conformes à la réglementation pertinente.

Les états financiers ont été approuvés par le Conseil de leadership des services de santé et des services sociaux des Territoires du Nord-Ouest.



Kimberly Riles  
Chef de la direction



Elizabeth Johnson  
Directrice des finances par intérim

18 novembre 2021



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la ministre responsable de l'Administration des services de santé et des services sociaux des Territoires du Nord-Ouest

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Administration des services de santé et des services sociaux des Territoires du Nord-Ouest (l'« Administration »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, et l'état des résultats et du déficit accumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Administration au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Administration conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

*Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Administration à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Administration ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Administration.

*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Administration;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Administration à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Administration à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

#### *Autres Points*

Nous désirons attirer à votre attention que le paragraphe 92(1) de la *Loi sur la Gestion des Finances Publiques* des Territoires du Nord-Ouest stipule qu'il est interdit de faire un débours pour le compte d'un organisme public sauf si un agent des dépenses et un agent comptable ont fourni les attestations requises. Au cours de l'exercice, plus de 17 millions de dollars en frais de déplacement pour raisons médicales ont été effectués sans les attestations requises pour les autorisations des dépenses et comptables.

De plus, le paragraphe 32(1) de la *Loi sur la Gestion des Finances Publiques* des Territoires du Nord-Ouest exige que l'Administration des services de santé et des services sociaux des Territoires du Nord-Ouest présente son rapport annuel à son ministre au plus tard 90 jours après la fin de l'exercice, ou au plus tard à l'expiration d'une période supplémentaire, qui ne dépasse pas 60 jours, accordée par le ministre des Finances. Pour l'exercice clos le 31 mars 2021, l'Administration des services de santé et des services sociaux des Territoires du Nord-Ouest n'a pas respecté l'échéance prévue par la loi pour la présentation de son rapport annuel à son ministre.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



David Irving, CPA, CA  
Directeur principal

Edmonton, Canada  
Le 18 novembre 2021

---

## Administration des services de santé et des services sociaux des Territoires du Nord-Ouest

### État de la situation financière

(En milliers de dollars)

---

**Au 31 mars** **2021**      **2020**

---

#### Actifs financiers

Trésorerie	<b>15 501</b>	25 122
Débiteurs (note 4)	<b>10 782</b>	8 524
Sommes à recevoir du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest [note 5]	<b>67 079</b>	39 596
Sommes à recevoir du gouvernement du Canada	<b>274</b>	206

---

**93 636**      73 448

---

#### Passifs

Comptes créditeurs et charge à payer (note 6)	<b>34 297</b>	28 635
Sommes à payer au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (note 5)	<b>224 971</b>	166 978
Sommes à payer au gouvernement du Canada	<b>9</b>	49
Avantages sociaux futurs et congés rémunérés des employés (note 7)	<b>6 621</b>	8 646

---

**265 898**      204 308

---

#### Dette nette

**(172 262)**      (130 860)

#### Actifs non financiers

Stocks détenus pour utilisation	<b>10 919</b>	3 204
Charges payées d'avance	<b>1 421</b>	665

---

**12 340**      3 869

---

#### Déficit accumulé (note 8)

**(159 922)**      (126 991)

---

#### Obligations contractuelles et éventualités (notes 9 et 10)

#### Approuvé au nom de l'Administration



---

Jim Antoine  
Président du  
Conseil du Leadership



---

Brian Willows  
Président du Conseil du Leadership

# Administration des services de santé et des services sociaux des Territoires du Nord-Ouest

## État des résultats et du déficit accumulé

(En milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars	2021		2020
	Prévu	Réel	Réel
<b>Revenus</b>			
Recouvrements d'autres sources	16 791	15 019	12 663
Recouvrements du gouvernement du Nunavut	2 515	2 053	2 167
Contributions d'autres sources	116	1 057	919
Intérêts créditeurs	573	65	518
Autres revenus	352	2	843
<b>Total des revenus</b>	<b>20 347</b>	<b>18 196</b>	17 110
<b>Charges (note 15)</b>			
Programmes sociaux communautaires	93 115	103 620	91 265
Soins ambulatoires	68 393	91 679	69 944
Services administratifs et de soutien	53 987	65 087	61 316
Soins infirmiers dans les hôpitaux	40 432	61 157	62 364
Programmes de santé communautaire	43 456	52 891	46 931
Programmes de santé complémentaires	53 326	48 961	52 664
Services thérapeutiques et de diagnostic	31 558	36 666	34 056
<b>Total des charges</b>	<b>384 267</b>	<b>460 061</b>	418 540
<b>Déficit pour l'exercice avant les contributions du gouvernement</b>	<b>(363 920)</b>	<b>(441 865)</b>	(401 430)
<b>Contributions du gouvernement</b>			
Contributions de base du GTNO (note 16)	301 401	339 082	298 257
Autres contributions du GTNO (note 16)	6 087	6 152	6 585
Recouvrements du GTNO	23 085	17 446	27 739
Recouvrements – services de santé non assurés	14 106	13 852	16 556
Recouvrement des charges de l'exercice antérieurs	–	1 112	1 185
Subventions en nature du GTNO (note 12)	–	31 290	24 979
<b>Contributions totales du gouvernement</b>	<b>344 679</b>	<b>408 934</b>	375 301
<b>Déficit annuel</b>	<b>(19 241)</b>	<b>(32 931)</b>	(26 129)
<b>Déficit accumulé au début de l'exercice</b>	<b>(126 991)</b>	<b>(126 991)</b>	(100 862)
<b>Déficit accumulé à la fin de l'exercice</b>	<b>(146 232)</b>	<b>(159 922)</b>	(126 991)

Les notes complémentaires font partie intégrante de présents états financiers.

---

**Administration des services de santé et des services sociaux des Territoires du Nord-Ouest****État de la variation de la dette nette**

(En milliers de dollars)

<b>Exercice terminé le 31 mars</b>	<b>2021</b>		<b>2020</b>
	<b>Prévu</b>	<b>Réel</b>	<b>Réel</b>
<b>Déficit annuel pour l'exercice</b>	<b>(19 241)</b>	<b>(32 931)</b>	<b>(26 129)</b>
<b>Ajustements</b>			
Acquisition de stocks destinés à être utilisés	–	<b>(15 374)</b>	(6 370)
Utilisation des stocks détenus pour utilisation	–	<b>7 659</b>	6 387
Acquisition de charges payées d'avance	–	<b>(1 403)</b>	(3 249)
Utilisation des charges payées d'avance	–	<b>647</b>	3 624
<b>Augmentation de la dette nette pour l'exercice</b>	<b>(19 241)</b>	<b>(41 402)</b>	<b>(25 737)</b>
<b>Dette nette au début de l'exercice</b>	<b>(130 860)</b>	<b>(130 860)</b>	<b>(105 123)</b>
<b>Dette nette à la fin de l'exercice</b>	<b>(150 101)</b>	<b>(172 262)</b>	<b>(130 860)</b>

---

## Administration des services de santé et des services sociaux des Territoires du Nord-Ouest

<b>État des flux de trésorerie</b>	<b>(En milliers de dollars)</b>	
<b>Exercice terminé le 31 mars</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
<b>Flux de trésorerie (utilisés dans) générés par les activités opérationnelles</b>		
Déficit de fonctionnement	<b>(32 931)</b>	(26 129)
Variations des actifs et passifs hors trésorerie		
Variation des débiteurs	<b>(2 258)</b>	(1 135)
Variation des créditeurs et charges à payer	<b>5 662</b>	7 456
Variation nette des sommes à payer au (à recevoir du) gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	<b>30 510</b>	31 600
Variation des autres avantages sociaux futurs et congés rémunérés des employés	<b>(2 025)</b>	(1 470)
Variation nette des sommes à payer au (à recevoir du) gouvernement du Canada	<b>(108)</b>	456
Variation des stocks	<b>(7 715)</b>	17
Charges payées d'avance	<b>(756)</b>	374
<b>Flux de trésorerie (utilisés) provenant des activités opérationnelles</b>	<b>(9 621)</b>	11 169
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie</b>	<b>(9 621)</b>	11 169
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>25 122</b>	13 953
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>15 501</b>	25 122

Il n'y a eu aucun financement ou investissement ni aucune activité d'investissement en immobilisations durant l'exercice.

Total des intérêts reçus au cours de l'exercice : 65 \$ (518 \$ en 2020).

31 mars 2021

---

### 1. Pouvoirs et activités

L'Administration des services de santé et des services sociaux des Territoires du Nord-Ouest (l'« Administration ») exerce ses activités conformément à la *Loi sur l'assurance-hospitalisation et l'administration des services de santé et des services sociaux* (la « Loi ») des Territoires du Nord-Ouest (TNO) et est considérée comme un organisme aux termes de l'annexe A de la *Loi sur la gestion des finances publiques* des TNO. À ce titre, l'Administration exerce ses activités en vertu de la *Loi* et de ses règlements ainsi que de toute directive émise par le ministre responsable de l'Administration.

L'Administration a été créée pour assurer la gestion, la supervision et l'exploitation des installations et des services de santé publique qui lui ont été confiés par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO). Lors de sa création, six des huit administrations des services de santé et des services sociaux ont été incorporées à l'Administration. Le périmètre comptable comprend les activités de la nouvelle Administration et de six anciennes administrations, soit celles des régions de Beaufort-Delta, du Dehcho, de Fort Smith, du Sahtu et de Yellowknife ainsi que de l'hôpital territorial Stanton.

L'Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River et l'Agence de services communautaires ṯicẖq̱ (ASCT) conservent leur indépendance, mais la loi prévoit que l'Administration de Hay River sera intégrée à l'Administration territoriale ultérieurement. Cette dernière sert de réseau intégré de prestation des services de santé et des services sociaux des TNO, mais elle reconnaît le rôle unique de l'ASCT en vertu de l'Accord ṯicẖq̱.

Par l'intermédiaire de son chef de la direction, l'Administration rend des comptes au Conseil de leadership des services de santé et des services sociaux des TNO (le « Conseil de leadership »), qui est formé de neuf personnes (dont un membre sans droit de vote) nommées en vertu de la *Loi*, et elle suit les directives du Conseil. L'Administration est exemptée du paiement d'impôts en vertu de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

#### Budget

Les chiffres du budget constituent le plan financier initial de l'Administration pour l'exercice, approuvé par le Conseil de leadership et le GTNO. Des changements ont été apportés à la présentation afin de se conformer au modèle des états financiers. Ces changements sont détaillés à la note 18.

#### Continuité de l'exploitation et dépendance économique

Lors de la fusion de 2016, les administrations des services de santé et des services sociaux antérieures affichaient un déficit accumulé de 50 824 \$, lequel a été transféré à l'Administration et compté dans son solde budgétaire initial. Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2021, l'Administration affichait un déficit annuel de 32 931 \$, un déficit accumulé de 159 922 \$, un passif de 265 898 \$ (dont une somme de 224 971 \$ due au GTNO) et un actif financier total de seulement 93 636 \$.

L'Administration est née dans la foulée d'une grande transformation du système de santé et de services sociaux des TNO qui avait notamment pour but de s'attaquer aux difficultés budgétaires. L'Administration dépend toujours des crédits annuels du GTNO, de l'autorisation de celui-ci pour prévoir un déficit et du maintien de l'apport du GTNO pour le paiement des coûts salariaux, étant entendu que ce dernier continue d'assurer la responsabilité des engagements salariaux. L'Administration suppose que le GTNO continuera d'assurer cet apport financier tout en collaborant avec elle pour trouver des moyens de réduire les difficultés budgétaires.

Depuis sa mise sur pied, l'Administration reçoit des crédits de plus en plus élevés du GTNO d'une année à l'autre. Précisons que l'Administration a élargi ses activités en ouvrant un centre de santé, un établissement de soins de longue durée ainsi qu'un hôpital. La méthode de comptabilité basée sur la continuité de l'exploitation a été jugée appropriée pour les états financiers du présent exercice.

---

**31 mars 2021**

---

**2. Mode de présentation et principales conventions comptables****de présentation**

Les présents états financiers sont préparés conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada, qui sont établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les principales conventions comptables adoptées par l'Administration sont les suivantes.

**(a) Incertitude de mesure Incertitude relative à la mesure**

Pour préparer les présents états financiers, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui influencent les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges présentés dans les états financiers et les notes afférentes. En raison de leur nature, ces estimations sont assujetties à une incertitude de mesure. Elles sont fondées sur des faits et des circonstances et sur les expériences antérieures et indiquent la meilleure évaluation par la direction du montant concerné à la fin de la période de déclaration. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues chaque année au 31 mars.

Une incertitude de mesure considérable existe lorsqu'il est raisonnablement possible que le montant déclaré ou divulgué puisse faire l'objet d'un écart important à court terme. Le court terme est défini comme une période de temps ne dépassant pas un an à partir du 31 mars. Des changements dans les estimations et les hypothèses se produiront selon le passage du temps et la survenance ou non de certains événements futurs. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période de révision si elles concernent uniquement cette période ou dans la période de révision et les périodes futures si elles concernent les périodes en cours et futures.

Les passifs éventuels sont assujettis à une incertitude de mesure en raison de l'utilisation d'estimations relatives au résultat de l'événement futur et à la valeur de la perte potentielle. L'estimation de la provision pour réclamations est continuellement revue et affinée à la lumière de plusieurs facteurs, notamment les négociations en cours, les règlements récents et les décisions prises par les tribunaux. Les comptes débiteurs et les sommes à recevoir du GTNO comprennent les créances courues selon les estimations des services aux patients fournis, mais dont le recouvrement par des tiers n'a pas encore été évalué. Les expériences antérieures liées à ces évaluations peuvent être incohérentes, ce qui rend difficile la prévision des résultats futurs. Il peut alors s'ensuivre une possibilité accrue d'écart important entre les estimations comptabilisées dans les états financiers et les résultats réels finaux.

**(b) Trésorerie**

La trésorerie comprend les soldes des comptes bancaires, après déduction des chèques en circulation.

**(c) Immobilisations corporelles**

Le GTNO reste propriétaire de toutes les immobilisations corporelles utilisées par l'Administration. Elles sont comprises dans les états financiers du gouvernement, mais non dans ceux de l'Administration.

L'Administration a comptabilisé les subventions en nature pour l'utilisation de ces immobilisations corporelles, qui sont fournies gratuitement par le GTNO. Elle a également comptabilisé un loyer correspondant établi d'après l'amortissement du GTNO, qui constitue ses charges à cet effet. Cette charge a été attribuée aux programmes de l'Administration dans l'état des résultats et du déficit accumulé.

**(d) Stocks détenus pour utilisation**

Les stocks comprennent des produits pharmaceutiques et des articles généraux, notamment des fournitures médicales et chirurgicales. Les stocks détenus pour utilisation sont évalués au moindre du coût, déterminé selon le coût de remplacement.

---

**31 mars 2021**

---

**2. Règles de présentation et principales conventions comptables (suite)**  
**(e) Comptabilisation des revenus****Transferts gouvernementaux Paiements****de transfert**

Les transferts gouvernementaux sont comptabilisés en tant que produits lorsqu'ils sont autorisés, qu'il est possible d'obtenir une estimation raisonnable des montants et que les critères et stipulations d'admissibilité sont remplis, sauf lorsque les stipulations des transferts donnent lieu à des obligations qui correspondent à la définition de passif. Les transferts sont comptabilisés comme produits constatés d'avance lorsque les stipulations des transferts donnent lieu à un passif. Les transferts sont inscrits dans les résultats et le déficit accumulé au moment où le passif auquel les stipulations donnent lieu est réglé.

**Recouvrements**

Les recouvrements gouvernementaux comprennent les montants recouvrés pour des dépenses payées par l'Administration principalement pour des services d'hôpitaux et des services de santé non assurés; ils sont comptabilisés comme produits lorsque le montant est connu. Les autres recouvrements sont comptabilisés lorsque le montant est connu et comprennent les remboursements de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs et leurs équivalents ailleurs au Canada, ainsi que le recouvrement des frais médicaux, par exemple, pour les déplacements pour raisons médicales des patients.

**Recouvrement de charges d'exercices antérieurs**

Les recouvrements de charges d'exercices antérieurs et la contre-passation de charges à payer d'exercices antérieurs qui dépassent les charges réelles sont présentés séparément des autres revenus dans l'état des résultats et du déficit accumulé. En vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ces recouvrements ne peuvent servir à augmenter le montant affecté par voie de crédit aux charges de l'exercice.

**Autres revenus**

Les autres revenus sont comptabilisés lorsque des services ou des biens sont fournis. L'Administration peut offrir des services médicaux non assurés dont les revenus sont comptabilisés ainsi que des aliments vendus dans les cafétérias des hôpitaux.

**(f) Autres avantages sociaux futurs et congés rémunérés des employés**

Conformément aux conditions d'emploi, les employés peuvent avoir droit à des avantages autres que les prestations de retraite s'ils démissionnent, prennent leur retraite ou déménagent. Les employés admissibles peuvent accéder à des indemnités en fonction de leurs années de service, jusqu'à un maximum établi selon leurs conditions d'emploi. L'admissibilité est établie en fonction de divers facteurs, notamment le lieu et la date d'embauche ainsi que la raison du départ. Ces indemnités sont payées au moment de la démission, du départ à la retraite ou du décès de l'employé. Le coût prévu de ces indemnités est comptabilisé à mesure que les services sont rendus par les employés. Dans les cas de mises à pied, des indemnités de cessation d'emploi sont également comptabilisées. Les congés rémunérés comprennent les congés de maladie, les congés spéciaux, les congés parentaux et les congés de maternité. Les droits accumulés non acquis relatifs aux congés de maladie ou aux congés spéciaux sont comptabilisés dans la période durant laquelle un employé fournit des services, alors qu'un congé de maternité ou parental est guidé par les événements et est comptabilisé dès que le congé commence. Une évaluation actuarielle du coût lié à ces indemnités (à l'exception des congés parentaux et de maternité) a été effectuée à partir de données fournies par la direction et d'hypothèses fondées sur les meilleures estimations de la direction.

---

**31 mars 2021**

---

**2. Règles de présentation et principales conventions comptables (suite)****(g) Régimes de retraite**

L'Administration et ses employés admissibles versent des cotisations au Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Celles-ci constituent la totalité des passifs de l'Administration et sont comptabilisées dans les états financiers à titre de dépenses lorsqu'elles sont engagées. L'Administration n'est pas tenue par la loi de verser des cotisations pour combler les insuffisances actuarielles du régime.

L'Administration et ses médecins contractuels versent des cotisations à un fonds d'investissement destiné aux médecins, administré par l'Association médicale canadienne. Celles-ci constituent la totalité des passifs de l'Administration relatifs au régime de retraite et sont comptabilisées lorsqu'elles sont engagées.

**(h) Instruments financiers**

L'Administration classe ses instruments financiers au coût ou au coût amorti.

Cette catégorie comprend la trésorerie, les comptes débiteurs, les sommes à payer au (à recevoir du) gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO), les sommes à payer au (à recevoir du) gouvernement du Canada, les comptes créditeurs et les charges à payer. Ils sont d'abord comptabilisés au coût, puis au coût amorti à l'aide de la méthode des intérêts effectifs, moins la dépréciation des actifs financiers, s'il en est. Les coûts de transaction pour les instruments financiers appartenant à la catégorie des coûts amortis sont ajoutés à la valeur comptable des instruments. La dépréciation des actifs financiers appartenant à la catégorie des coûts amortis est comptabilisée lorsque le montant d'une perte est connu avec suffisamment de précision et qu'il n'y a pas de perspective réaliste de recouvrement. Par la suite, la valeur des actifs financiers est réduite à la valeur de recouvrement nette, et la réduction est comptabilisée dans les états financiers.

**(i) Actifs non financiers**

Les actifs non financiers sont comptabilisés en tant qu'actifs par l'Administration, car ils peuvent être utilisés pour fournir des services au cours d'exercices ultérieurs. En règle générale, ces actifs ne procurent pas de ressources permettant à l'Administration de s'acquitter de ses obligations financières, sauf s'ils sont vendus.

**(j) Obligations contractuelles et éventualités**

La nature des activités de l'Administration l'oblige à conclure des marchés qui sont importants par rapport à sa situation financière ou qui auront une incidence marquée sur les montants des charges à venir. Les obligations contractuelles ont trait à des contrats de location-exploitation et à des baux commerciaux et résidentiels. Les obligations contractuelles représentent les obligations que l'Administration a envers d'autres parties et qui s'ajouteront au passif lorsque les modalités de ces contrats ou les dispositions de ces ententes seront respectées.

Le passif éventuel de l'Administration est constitué d'obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles si des événements futurs se produisent ou ne se produisent pas. Si la survenance de l'événement futur est probable et que ce dernier peut être quantifié, un passif estimatif est comptabilisé. Si la survenance de l'événement futur déterminant est probable, mais que le montant ne peut être estimé d'une façon raisonnable, l'éventualité est une information à fournir. Si la survenance de l'événement futur déterminant ne peut être établie, l'éventualité est une information à fournir.

---

**31 mars 2021**

---

**2. Règles de présentation et principales conventions comptables (suite)****(k) Charges**

Les charges sont déclarées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le coût des biens et services reçus au cours de l'année est passé en charges, sauf certains services fournis gratuitement décrits à la note 12.

**(l) Apparentés**

Les opérations entre apparentés s'inscrivent dans le cours normal des activités. Dans les présents états financiers, elles sont mesurées à la valeur d'échange, qui correspond au montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés, à l'exception de certains services et autres contributions fournis gratuitement par le GTNO. L'Administration est apparentée par propriété commune à tous les ministères et sociétés d'État qui relèvent du GTNO, de même qu'à leurs principaux dirigeants et aux membres de la famille proche de ceux-ci. Les principaux dirigeants assument l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et de la surveillance des activités de l'Administration.

Les services fournis gratuitement, qui font partie du rôle d'organisme central du GTNO et qui ne peuvent être estimés de façon raisonnable, ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers. Ils comprennent notamment les services publics, de réparation et d'entretien, la préparation de la paie, les assurances et la gestion des risques, des conseils juridiques, la gestion de la construction, l'entreposage de documents, les opérations informatiques, la cession d'actifs, la gestion de projets et des services de traduction.

Les autres actifs et services fournis gratuitement par le GTNO sont comptabilisés dans les états financiers. L'utilisation des actifs, qui comprennent les bâtiments, les améliorations locatives, les équipements et les véhicules, est comptabilisée de la façon décrite à la note 2(c). Les dons d'actifs sont comptabilisés comme des subventions en nature dans l'état des résultats et le déficit accumulé, au moment où ils sont reçus. Les coûts d'exploitation payés au nom de l'Administration sont comptabilisés comme des frais de location et des subventions en nature dans l'état des résultats. Les subventions en nature sont évaluées à l'aide des coûts encourus par le GTNO.

**(m) Comptes créditeurs et charges à payer**

Les passifs représentent des obligations actuelles découlant des opérations ou des événements passés, et dont le règlement devrait entraîner le sacrifice futur d'avantages économiques.

Les comptes créditeurs et les charges à payer comprennent principalement les sommes à payer en contrepartie des biens et services acquis avant la fin de l'année, le remboursement des frais de déplacement pour raisons médicales et les rémunérations aux employés, acquises avant la fin de l'année.

Chaque année, les employés acquièrent des crédits de vacances et de remplacement conformément à leur convention collective ou à leur contrat respectif. Tous les crédits inutilisés qui n'ont pas été payés sont comptabilisés comme étant payables au taux de rémunération des employés à la fin de l'année.

**3. Actifs inscrits à des comptes spéciaux**

L'Administration enregistre les renseignements financiers dans des fonds individuels qui sont séparés sur le plan interne et consacrés à des activités ou à des objectifs particuliers. La somme de ces fonds est inscrite au bilan dans la trésorerie : elle totalise 71 \$ (277 \$ en 2020). Les fonds établis par l'Administration comprennent : une réserve pour les projets spéciaux de 71 \$ (208 \$ en 2020) constituée de dons versés à l'Administration dans des conditions non contractuelles ainsi qu'une réserve pour les avantages sociaux futurs des employés de 0 \$ (69 \$ en 2020) constituée des fonds reçus pour l'indemnité de départ des employés de l'Administration mutés du gouvernement.

# Administration des services de santé et des services sociaux des Territoires du Nord-Ouest

## Notes afférentes aux états financiers

(En milliers de dollars)

31 mars 2021

### 4. Débiteurs

L'Administration gère le Programme d'aide aux déplacements pour raisons médicales du GTNO, aussi bien pour les résidents que pour les non-résidents des TNO. Les services du Programme utilisés par les non-résidents leur sont facturés directement et toute facture impayée est incluse dans les créances enregistrées le 31 mars. Aucun intérêt n'est ajouté aux montants à recevoir. Les paiements des clients de l'Administration sont attendus dans les 30 jours suivant la facturation.

	débiteurs	Provision pour créances douteuses	2021	2020
Comptes fournisseurs	13 139	(7 220)	5 919	6 880
Gouvernement du Nunavut	1 789	(109)	1 680	430
Somme à recevoir de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT)	320	–	320	447
Somme à recevoir des apparentés (note 14)	2 875	(12)	2 863	767
<b>Total des débiteurs</b>	<b>18 123</b>	<b>(7 341)</b>	<b>10 782</b>	<b>8 524</b>

### 5. Sommes à recevoir du (à payer au) gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Pour les accords de contribution, l'Administration reçoit des paiements de transfert du GTNO tous les mois. Pour les autres sommes à recevoir, elle est payée dans les 30 jours suivant l'envoi de sa facture.

Sommes à recevoir du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	2021	2020
Santé et des Services sociaux	64 884	38 579
Finances	2 025	942
Justice	125	23
Éducation, Culture et Formation	42	43
Infrastructure	2	–
l'Environnement et des Ressources naturelles	1	–
Affaires municipales et communautaires	–	9
<b>Total des sommes à recevoir du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest</b>	<b>67 079</b>	<b>39 596</b>

Sommes à payer au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	2021	2020
Passif au titre des services de paie fournis par le gouvernement	211 637	155 501
Santé et des Services sociaux	5 974	8 141
Finances	5 135	3 082
Infrastructure	2 169	254
Éducation, Culture et Formation	56	–
<b>Total des sommes à payer au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest</b>	<b>224 971</b>	<b>166 978</b>

La somme à payer au GTNO est non garantie, ne porte pas intérêt et est payable sur demande.

**31 mars 2021**

---

**6. Comptes créditeurs et charges Créditeurs et charges à payer**

L'Administration observe les pratiques du GTNO pour le paiement des factures de comptes créditeurs : les fournisseurs du Nord sont payés en 20 jours, et les autres, en 30 jours. L'Administration gère le Programme d'aide aux déplacements pour raisons médicales du GTNO pour les Téoïis aux termes duquel les dépenses liées à ce type de déplacement leur sont remboursées. Ces comptes créditeurs sont compris dans les sommes à payer aux fournisseurs.

	<b>2021</b>	2020
fournisseurs	<b>23 101</b>	20 750
Congés annuels et heures compensatoires	<b>10 562</b>	7 505
Somme à payer aux apparentés (note 14)	<b>634</b>	380
<b>Total des créditeurs et des charges à payer</b>	<b>34 297</b>	28 635

**7. Avantages sociaux futurs et congés rémunérés des employés**

L'Administration verse à ses employés des indemnités de départ (démission et départ à la retraite) ainsi que des indemnités de déménagement et de congés rémunérés (congrés de maladie, congrés spéciaux, congrés de maternité et congrés parentaux). Les régimes d'avantages sociaux ne sont pas précapitalisés et aucun actif n'y est greffé, ce qui a pour effet de créer un déficit pour le régime équivalant à l'obligation au titre des prestations constituées. Les indemnités de départ sont versées aux employés de l'Administration en fonction des modalités de cessation d'emploi (démission ou départ à la retraite) et d'une combinaison raisonnable de facteurs comme la date d'embauche, le taux salarial, le nombre d'années de service continu et l'âge. Ces indemnités sont plafonnées. Les indemnités de déménagement sont déterminées en fonction de divers critères, les principaux étant le lieu d'embauche, la catégorie d'employé et la durée d'emploi. Les indemnités de ces deux catégories sont évaluées au moyen de la méthode des unités de crédit projetées.

Les congrés rémunérés s'accumulent généralement à mesure que l'employé fournit des services et sont octroyés lorsque survient un événement rendant l'employé admissible aux indemnités prévues par les modalités du régime. Il peut s'agir, par exemple, de la maladie de l'employé ou d'une personne à sa charge ou du décès d'un membre de la famille immédiate. Les congrés parentaux et de maternité comptent parmi les avantages sociaux qui ne s'accumulent pas. Les avantages qui s'accumulent au titre de congrés rémunérés ont été évalués sur une base actuarielle selon la méthode liée à l'utilisation prévue.

---

# Administration des services de santé et des services sociaux des Territoires du Nord-Ouest

## Notes afférentes aux états financiers

(En milliers de dollars)

---

31 mars 2021

---

### 7. Avantages sociaux futurs et congés rémunérés des employés (suite)

#### Résultats d'évaluation

La plus récente évaluation actuarielle a été réalisée en date du 15 février 2019. Les résultats ont été extrapolés au 31 mars 2021. La date de la prochaine évaluation actuarielle est fixée au 31 mars 2022. Le tableau ci-dessous indique des détails sur la variation de l'obligation au titre des prestations constituées ainsi que sur le passif au titre des avantages sociaux futurs et des congés rémunérés des employés.

	2021	2020
Obligations au titre des prestations constituées, au début de l'exercice	8 927	10 379
Coût pour les services rendus au cours de l'exercice	725	675
Intérêts courus	237	311
Prestations versées	(2 906)	(2 904)
Perte actuarielle	850	466
Obligations au titre des prestations constituées, à la fin de l'exercice	7 833	8 927
Gains actuariels (pertes actuarielles) nets non amortis	(1 983)	(1 161)
Passif au titre des avantages sociaux futurs et des congés rémunérés des employés – évaluation actuarielle	5 850	7 766
Autre passif au titre des congés rémunérés – évaluation non actuarielle	771	880
Total des avantages sociaux futurs et des congés rémunérés	6 621	8 646
<b>Charge au titre des avantages sociaux</b>		
Coût des prestations pour les services rendus au cours de l'exercice	724	676
Intérêts courus	237	311
Amortissement des (gains actuariels)/des pertes actuarielles	29	(28)
	990	959

Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées est une moyenne de 3,3 % (2,7 % en 2020).

---

# Administration des services de santé et des services sociaux des Territoires du Nord-Ouest

## Notes afférentes aux états financiers

(En milliers de dollars)

---

31 mars 2021

---

### 8. Déficit accumulé

	2021	2020
Déficit accumulé au moment de la fusion de 2016	50 824	50 824
Accroissement du déficit accumulé depuis la fusion	109 098	76 167
Déficit accumulé	159 922	126 991

### 9. Obligations contractuelles

L'Administration a conclu des ententes sur l'équipement, les activités et les services (Programme d'aide aux déplacements pour raisons médicales) ou s'est engagée par contrat à l'égard des montants suivants qui devraient devenir un passif à une date postérieure au 31 mars 2021.

	Échéance (exercice)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Location de matériel	2024	76	51	1	–	–	–	128
Contrats de location- exploitation	2023	1 235	54	–	–	–	–	1 289
Contrats de service	2027	54 057	19 346	1 450	874	841	839	77 407
		55 368	19 451	1 451	874	841	839	78 824

### 10. Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, l'Administration et son personnel font face à des réclamations et à des litiges en cours ou à des menaces de poursuite. À la fin de l'exercice, l'Administration a estimé le montant total associé aux litiges dont l'issue est impossible à déterminer à 10 \$ (10 \$ en 2020). Puisqu'on ne peut déterminer la probabilité qu'un événement futur confirme qu'une charge a été engagée au 31 mars 2021, aucune provision pour de telles réclamations n'a été faite dans les présents états financiers.

### 11. Actifs Actifs en fiducie administrés par l'Administration

L'Administration gère, pour le compte des patients, des actifs en fiducie qui consistent en des liquidités et qui ne figurent pas dans ses propres éléments d'actif et de passif. Ils s'élèvent à 294 \$ (242 \$ en 2020).

---

# Administration des services de santé et des services sociaux des Territoires du Nord-Ouest

## Notes afférentes aux états financiers

(En milliers de dollars)

---

31 mars 2021

---

### 12. Actifs du gouvernement fournis gratuitement

Les détails sur les actifs du gouvernement et les autres contributions fournies gratuitement comptabilisés dans les états financiers sont les suivants.

Actif/service fourni	2021	2020
Utilisation des actifs <sup>(1)</sup>	21 694	18 079
Coûts des PPP de l'Hôpital territorial Stanton <sup>(2)</sup>	7 100	6 900
Stocks donnés	2 496	
Subventions en nature du GTNO	<u>31 290</u>	<u>24 979</u>

<sup>(1)</sup> L'utilisation des actifs comprend le coût estimatif de la location du nouvel Hôpital territorial Stanton selon sa charge d'amortissement actuelle d'environ 8 053 \$ (7 382 \$ en 2020).

<sup>(2)</sup> Les coûts des partenariats public-privé (PPP) de l'Hôpital territorial Stanton concernent les coûts d'exploitation et d'entretien que le gouvernement paie au nom de l'Administration.

### 13. Régimes de retraite

Tous les employés admissibles participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (RPRFP) du Canada. Ce régime verse des prestations calculées selon le nombre d'années de service ouvrant droit à pension, jusqu'à concurrence de 35 ans. Les prestations sont calculées au moyen d'une formule énoncée dans la loi, et non en fonction de la situation financière du régime. La méthode de calcul des prestations se base sur un taux de 2 % par année de service ouvrant droit à une pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives.

Le RPRFP a été modifié en 2013, ce qui a reporté l'âge normal de la retraite et les autres seuils liés à l'âge de 60 à 65 ans pour les nouveaux bénéficiaires du régime à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. L'âge de la retraite reste à 60 ans pour les participants embauchés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Le taux de cotisation de l'employeur en vigueur à la fin de l'exercice est de 1,01 fois (1,01 en 2020) la cotisation de l'employé si celui-ci est entré en fonction avant janvier 2013, ou de 1,0 fois (1,0 en 2020) dans les autres cas.

L'Administration et les médecins contractuels cotisent au régime de prestations de retraite pour les médecins. Le taux de cotisation des médecins est de 7,5 % de leur salaire de base, moins leur cotisation au Régime de pensions du Canada; celui de l'Administration est de 15 % du salaire de base des médecins, moins la cotisation de l'employeur au Régime de pensions du Canada pour les médecins. L'Administration a versé 11 734 \$ (10 891 \$ en 2020) au RPRFP et 2 067 \$ (2 135 \$ en 2020) au régime des médecins. Les contributions des employés s'élevaient respectivement à 11 675 \$ (10 748 \$ en 2020) et à 952 \$ (1 006 \$ en 2020).

# Administration des services de santé et des services sociaux des Territoires du Nord-Ouest

## Notes afférentes aux états financiers

(En milliers de dollars)

31 mars 2021

### 14. Soldes et opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés qui ne figurent pas ailleurs sont les suivantes.

Sommes à recevoir des apparentés	C débiteurs	Provision pour créances douteuses	2021 (net)	2020 (net)
Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River	2 011	–	2 011	29
Agence de services communautaires ṯı̱cẖ	829	(12)	817	733
Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest	35	–	35	1
Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest	–	–	–	4
	<b>2 875</b>	<b>(12)</b>	<b>2 863</b>	<b>767</b>
<b>Sommes à payer à des apparentés</b>			<b>2021</b>	<b>2020</b>
Collège Aurora			405	175
Agence de services communautaires ṯı̱cẖ			149	119
Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest			–	26
Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River			71	42
Division de l'approvisionnement en combustible			3	11
Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest			6	6
Service de transport maritime			–	1
			<b>634</b>	<b>380</b>
<b>Revenus provenant des apparentés</b>			<b>2021</b>	<b>2020</b>
Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River			2 454	187
Agence de services communautaires ṯı̱cẖ			875	809
Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest			105	105
GTNO – Éducation, Culture et Formation			25	83
GTNO – Affaires municipales et communautaires			25	3
Administration scolaire de district n° 1 de Yellowknife			–	26
Administration scolaire confessionnelle publique de district de Yellowknife (écoles catholiques de Yellowknife)			–	5
			<b>3 484</b>	<b>1 128</b>

---

# Administration des services de santé et des services sociaux des Territoires du Nord-Ouest

## Notes afférentes aux états financiers

(En milliers de dollars)

---

31 mars 2021

---

### 14. Soldes et opérations entre apparentés (suite)

Charges payées aux apparentés	2021	2020
Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River	405	175
Agence de services communautaires ṯicẖ	317	369
GTNO	8 254	317
Collège Aurora	183	–
Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest	92	34
Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest	66	105
Division de l'approvisionnement en combustible	41	20
Service de transport maritime	–	2
Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest	–	2
Fondation de l'Hôpital territorial Stanton	–	1
	9 358	1 025

---

### 15. Charges par objet

	2021	2020
Charges liées à la rémunération (1)	241 454	211 128
Services sous-traités	93 153	84 343
Déplacements pour raisons médicales et autres	24 435	29 167
Indemnisation des travailleurs – remplacements	22 783	17 121
Fournitures	22 466	18 068
Loyer (note 12)	21 695	18 079
Cotisations	16 145	18 881
Administration	8 279	12 087
Charges liées aux programmes	6 179	5 419
Équipement	2 309	2 599
Charges liées à l'évaluation	1 163	1 648
<b>Total des charges</b>	<b>460 061</b>	<b>418 540</b>

---

(1) Les charges liées à la rémunération sont payées par le gouvernement et remboursées par l'Administration lorsque les fonds sont disponibles. Voir la note 5 pour connaître le solde à payer au gouvernement au 31 mars.

# Administration des services de santé et des services sociaux des Territoires du Nord-Ouest

## Notes afférentes aux états financiers

(En milliers de dollars)

31 mars 2021

### 16. Contributions du GTNO

	2021 (prévu)	2021 (réel)	2020 (réel)
<b>Contribution de base</b>			
Programmes de santé communautaire	130 511	133 663	127 684
Services administratifs et de soutien	39 916	39 950	39 850
Soins infirmiers dans les hôpitaux	33 602	33 609	32 557
Services sociaux communautaires	25 770	29 415	23 930
Soins ambulatoires	27 242	27 426	28 082
Services thérapeutiques et de diagnostic	24 084	24 900	24 258
Relance sécuritaire de l'ensemble du Nord après la pandémie de COVID-19	–	29 018	–
Programmes d'assurance-maladie supplémentaire	20 276	21 101	21 896
	<b>301 401</b>	<b>339 082</b>	298 257
<b>Autres contributions</b>			
Soins à domicile et en milieu communautaire du Programme des soins à domicile et en milieu communautaire des Premières Nations et des Inuits (PSDMCPNI)	3 800	3 858	4 190
Services en français	826	461	742
Projet de démonstration des équipes des soins primaires intégrés	–	397	–
Programme de soins de répit	250	250	260
Initiatives en santé mentale	–	241	362
Cuisines collectives	168	168	168
Gestionnaire de cas, responsable territorial, du Programme de traitement et de gestion des opioïdes	140	140	160
Système canadien hospitalier d'information et de recherche en prévention des traumatismes – signalement et prévention des blessures	85	131	–
Qualité, gestion des risques et expérience des clients – prévention et contrôle des infections	–	96	–
Programme pilote de rémunération des aidants communautaires	445	93	121
Responsable de la mise en œuvre du programme Familles en santé	–	85	–
Programme de santé buccodentaire	–	85	250
T.A.S.T.E – Aliments traditionnels	62	62	–
FASCETS – formation sur l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale (ETCAF)	–	48	55
Trousses de santé buccodentaire pour les résidents d'établissements de soins de longue durée	32	32	–
Développement de la petite enfance – appareils auditifs pour les enfants	7	4	–
Centre de réchauffement d'urgence d'Inuvik	75	–	75
Formation sur l'ETCAF	–	–	110
Initiative Sahtu Sahtugot'ine Nats'eju	80	–	42
Programme pilote sur les langues autochtones à Uluhaktok	117	–	–
Autre	–	–	50
	<b>6 087</b>	<b>6 151</b>	6 585
<b>Contributions totales du GTNO</b>	<b>307 488</b>	<b>345 233</b>	304 842

---

# Administration des services de santé et des services sociaux des Territoires du Nord-Ouest

## Notes afférentes aux états financiers

(En milliers de dollars)

---

31 mars 2021

---

### 16. Contributions du GTNO (suite)

Le tableau suivant est un résumé du budget des projets de l'Administration et des coûts admissibles réels encourus pour les autres contributions supérieures à 250 \$.

	2021 (prévu)	2021 (réel)	2020 (réel)
<b>Accord sur les soins à domicile et en milieu communautaire du PSDMCPNI</b>			
Rémunération	2 832	3 443	3 092
Charges liées aux équipements	–	1	–
Déplacements pour raisons médicales et autres	–	–	67
Services sous-traités	–	128	45
Autre	968	286	986
	<b>3 800</b>	<b>3 858</b>	4 190
<b>Services en français</b>			
Rémunération	733	443	700
Autre	93	18	42
	<b>826</b>	<b>461</b>	742
<b>Projet de démonstration des équipes des soins primaires intégrés</b>			
Rémunération	–	397	–
	<b>–</b>	<b>397</b>	–
<b>Programme de soins de répit</b>			
Services sous-traités	250	250	260
	<b>250</b>	<b>250</b>	260
<b>Programme pilote de rémunération des aidants communautaires</b>			
Rémunération	445	–	121
Autre	–	93	–
	<b>445</b>	<b>93</b>	121

---

**31 mars 2021**

---

**17. Instruments financiers**

Les instruments financiers de l'Administration exposent celle-ci à des risques de crédit et d'illiquidité. L'analyse qualitative et quantitative des risques importants liés aux instruments financiers de l'Administration est présentée ci-dessous.

**(a) Risque de crédit**

Les risques de crédit sont les risques, pour l'Administration, de perte financière découlant de l'incapacité d'un débiteur à verser l'intérêt et le capital dans les délais prescrits. L'Administration est exposée aux risques de crédit portant sur sa trésorerie et ses comptes débiteurs.

L'Administration dépose sa trésorerie dans des comptes de banques à charte sous réglementation fédérale et assurées par la Société d'assurance-dépôts du Canada. En cas de défaut, la trésorerie de l'Administration est couverte jusqu'à concurrence de 100 \$.

Les débiteurs comprennent des administrations et organismes gouvernementaux, des entreprises et des particuliers. Les risques de crédit liés aux comptes débiteurs sont atténués par des mesures de contrôle interne ainsi que par des politiques et la surveillance des arriérés de paiement en vue du recouvrement ultime. La direction a déterminé qu'une portion des comptes débiteurs est en souffrance, d'après des indicateurs particuliers et l'ancienneté des créances. Ces montants sont indiqués à la note 4.

L'exposition maximale de l'Administration au risque de crédit équivaut à la valeur des actifs financiers, soit 93 636 \$ (73 448 \$ en 2020).

**Concentration des risques de crédit**

La concentration des risques de crédit implique qu'une partie importante (plus de 10 %) des soldes débiteurs soit associée à un ou à plusieurs clients, ce qui accroît les risques pour l'Administration en cas de défaut. L'Administration est exposée à la concentration des risques de crédit. Le 31 mars 2021, les sommes à recevoir du gouvernement représentaient 86 % de l'ensemble des créances impayées (82 % en 2020). L'Administration gère les risques en surveillant les soldes en souffrance.

**Risques d'illiquidité**

Les risques de liquidité sont les risques, pour l'Administration, de se trouver dans l'incapacité de dégager les fonds nécessaires pour faire face à ses obligations le moment venu. Pour atténuer ces risques, l'Administration fait le suivi de ses activités financières et des décaissements prévus en préparant des budgets, en reportant les paiements au gouvernement (note 1) et en conservant un montant suffisant pour couvrir les décaissements imprévus, le cas échéant. Tous les actifs et passifs financiers de l'Administration enregistrés le 31 mars 2021 arriveront à échéance dans les six mois suivant la fin de l'exercice.

Au total, les actifs financiers s'élèvent à 93 636 \$ (73 448 \$ en 2020) et les passifs financiers à 265 898 \$ (204 308 \$ en 2020). L'Administration a décrit ses obligations contractuelles à la note 9. Par rapport à l'année précédente, on ne note aucune variation importante de l'exposition à ces risques ni aucun changement majeur apporté aux politiques, aux procédures ou aux méthodes employées pour mesurer ces risques.

# Administration des services de santé et des services sociaux des Territoires du Nord-Ouest

## Notes afférentes aux états financiers

(En milliers de dollars)

31 mars 2021

### 18. Budget

Le budget approuvé a été reclassé au besoin afin d'être conforme à la présentation adoptée dans les états financiers.

	Budget selon l'état des résultats et du déficit accumulé	Budget approuvé par le gouvernement	Écart
<b>Revenus</b>			
Recouvrements d'autres sources	16 791	16 592	199
Recouvrements du gouvernement du Nunavut	2 515	–	2 515
Contributions d'autres sources	116	116	–
Intérêts créditeurs	573	573	–
Autres revenus	352	352	–
<b>Total des produits</b>	<b>20 347</b>	<b>17 633</b>	<b>2 714</b>
<b>Charges</b>			
Programmes sociaux communautaires	93 115	92 998	117
Soins ambulatoires	68 393	68 393	–
Services administratifs et de soutien	53 987	53 844	143
Soins infirmiers dans les hôpitaux	40 432	40 432	–
Programmes de santé communautaire	43 456	43 456	–
Programmes de santé complémentaires	53 326	52 645	681
Services thérapeutiques et de diagnostic	31 558	31 558	–
Fonds non distribués	–	941	(941)
<b>Total des charges</b>	<b>384 267</b>	<b>384 267</b>	<b>–</b>
<b>Contributions du gouvernement</b>			
Contributions de base du GTNO	301 401	301 401	–
Autres contributions du GTNO	6 087	8 801	(2 714)
Recouvrements du GTNO	23 085	23 085	–
Recouvrements – Services de santé non assurés	14 106	14 106	–
<b>Contributions totales du gouvernement</b>	<b>344 679</b>	<b>347 393</b>	<b>(2 714)</b>
<b>Déficit annuel</b>	<b>(19 241)</b>	<b>(19 241)</b>	<b>–</b>

# Administration des services de santé et des services sociaux des Territoires du Nord-Ouest

## Notes afférentes aux états financiers

(En milliers de dollars)

31 mars 2021

### 18. Budget (suite)

Le budget de l'Administration est approuvé en début d'exercice. Les rajustements effectués en fonction du financement du gouvernement sont approuvés en cours d'exercice au moyen d'avis de rajustement budgétaire (NOTA). Le budget ne comprend pas les subventions en nature du GTNO; par conséquent, les effets de ces subventions doivent être pris en compte lors de la comparaison avec les résultats réels. Le budget révisé est détaillé ci-dessous.

	Budget Initial	NOTA	Subvention en nature	Budget révisé	Montant réel	Excédent (déficit) relatif au budget
<b>Revenus</b>						
Recouvrements d'autres sources	16 791	-	-	16 791	15 019	(1 772)
Recouvrements du gouvernement du Nunavut	2 515	-	-	2 515	2 053	(462)
Contributions d'autres sources	116	-	-	116	1 057	941
Intérêts créditeurs	573	-	-	573	65	(508)
Autres revenus	352	-	-	352	2	(350)
<b>Total des - revenus</b>	<b>20 347</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>20 347</b>	<b>18 196</b>	<b>(2 151)</b>
<b>Charges</b>						
Programmes sociaux communautaires	93 115	4 965	1 137	99 217	103 620	4 403
Soins ambulatoires	68 393	2 349	7 416	78 158	91 679	13 521
Services administratifs et de soutien	53 987	6 655	161	60 803	65 087	4 284
Soins infirmiers dans les hôpitaux	40 432	(16)	12 130	52 546	61 157	8 611
Programmes de santé communautaire	43 456	20 420	5 680	69 556	52 891	(16 665)
Programmes de santé complémentaires	53 326	1 200	-	54 526	48 961	(5 565)
Services thérapeutiques et de diagnostic	31 558	5 235	2 270	39 063	36 666	(2 397)
<b>Total des charges</b>	<b>384 267</b>	<b>40 808</b>	<b>28 794</b>	<b>453 869</b>	<b>460 061</b>	<b>6 192</b>
<b>Contributions du gouvernement</b>						
Contributions de base du GTNO	301 401	40 808	-	342 209	339 082	(3 127)
Autres contributions du GTNO	6 087	-	-	6 087	6 151	64
Recouvrements du GTNO	23 085	-	-	23 085	17 446	(5 639)
Recouvrements – services de santé non assurés	14 106	-	-	14 106	13 852	(254)
Recouvrements de charges d'exercices antérieurs	-	-	-	-	1 112	1 112
Subventions en nature du GTNO	-	-	31 290	31 290	31 290	-
<b>Contributions totales du gouvernement</b>	<b>344 679</b>	<b>40 808</b>	<b>31 290</b>	<b>416 777</b>	<b>408 933</b>	<b>(7 844)</b>
<b>Déficit annuel</b>	<b>(19 241)</b>	<b>-</b>	<b>2 496</b>	<b>(16 745)</b>	<b>(32 932)</b>	<b>(16 187)</b>

**31 mars 2021**

---

**19. Répercussions de la lutte contre la pandémie de COVID-19**

Le 22 mars 2020, le GTNO déclarait une urgence de santé publique face à la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). L'Administration continue de constater un changement dans la demande de ses services et travaille avec diligence pour atténuer les répercussions financières de la pandémie de COVID-19.

En réponse à la pandémie, le GTNO a fourni à l'Administration un financement sur plusieurs exercices de 29 018 \$ jusqu'au 31 mars 2021. Les fonds ont été utilisés pour les dépenses supplémentaires découlant des tests, de la surveillance et du traitement des patients ainsi que des services aériens. Ces montants ont été comptabilisés dans divers comptes de dépenses de l'état des résultats et du déficit accumulé.

La durée et les répercussions de la COVID-19 sont encore inconnues à ce jour, et il n'est pas possible d'estimer de façon fiable les répercussions de la pandémie, compte tenu de sa gravité et de sa durée, sur les résultats financiers et l'état de l'Administration au cours des prochaines périodes.

---

**Administration des services de santé et des services sociaux des Territoires du Nord-Ouest**

**Notes afférentes aux états financiers**

(En milliers de dollars)

---



NTHSSA • ASTNO

[www.nthssa.ca/fr](http://www.nthssa.ca/fr)